

Prévention de la violence dans les cours de récréation - recherche action de l'Université de Mons



• Résumé

Depuis 2009, les chercheurs de l'Université de Mons travaillent sur une recherche-action pour organiser la prévention de la violence dans les cours de récréation identifiées comme un haut lieu de confrontation entre les élèves où se manifestent une violence visible et invisible.

Ce projet se développe en trois temps :

- régulation des cours de récréation ;
- médiation entre les élèves ;
- intervention entre les professionnels.

En fédération Wallonie-Bruxelles (Hainaut et Brabant wallon principalement) une quarantaine d'écoles pilotes font partie de cette recherche-action.

• Éléments de contexte

Ce projet s'appuie sur la revue de littérature et les recherches-actions des chercheurs de l'Université de Mons sur les relations entre élèves à l'école. Ils sont partis des quatre constats suivants :

- la cour de récréation constitue un lieu de « vacance » au sein duquel les comportements, les conduites et les attitudes conflictuelles entre enfants sont exacerbées par les rapports de domination-soumission qui s'imposent aux élèves chaque fois que le territoire sur lequel ils évoluent échappe au contrôle des adultes ;
- Les phénomènes de bullying, de rejet et de harcèlement qui s'y manifestent font sentir leurs effets sur l'aptitude de l'enfant à apprendre mais aussi sur l'ensemble de son développement psychologique et social ;
- ces souffrances psychosociales vécues par l'enfant et les blessures affectives qui en découlent échappent à la maîtrise des familles qui, lorsqu'elles en prennent conscience, adoptent le plus souvent par rapport à l'école une attitude offensive en la contraignant à agir rapidement et efficacement pour faire face à la situation difficile vécue par leur enfant et mettre fin à sa souffrance;
- l'école apparaît le plus souvent démunie lorsqu'il est question pour elle d'apporter cette réponse concrète et efficiente attendue par la famille.

Suite à ces constats les chercheurs ont entamé une recherche-action dans deux écoles pilotes de Peruwelz en 2009-2010.

En 2011; 18 écoles pilotes de Charleroi ont participé au projet. Depuis 2013, 25 écoles pilotes l'ont rejoint dans le Brabant wallon.

• Objectifs

L'objectif général du présent projet vise, de la maternelle au secondaire :

à intervenir dans le domaine de la violence scolaire en favorisant la régulation des cours de récréation et en donnant aux enseignants des outils d'intervention et de médiation adaptés aux caractéristiques particulières et à la complexité des situations de violence visibles et invisibles.

Dans cette optique, deux objectifs opérationnels sont poursuivis dans le contexte de ce projet.

- favoriser le contrôle des conduites et des comportements agressifs dans les cours de récréation en réorganisant son fonctionnement en fonction de règles précises.
- permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe en ouvrant des espaces formels de médiation au sein desquels ils font

• Institution porteur(s) de l'expérience

• Université de Mons- Service sciences de la famille

• Institution ressource(s) de l'expérience

• Période de déroulement du projet

• depuis 2009

• Territoire

Tout le Brabant wallon
Toute la Fédération Wallonie-Bruxelles

• Formations

L'Université de Mons peut réaliser conférence et formation sur la thématique

appel à l'intelligence émotionnelle et collective de leurs élèves.

Un objectif parallèle à cette recherche est également de créer par le travail en réseau une alliance éducative entre les professionnels.

- **Milieu de vie**

- Milieu scolaire - Ecole

- **Démarches et actions**

1- Sensibilisation et constitution du partenariat

Dans un premier temps, tous les acteurs concernés dans l'école sont sensibilisés à la problématique, par une formation donnée par l'Université de Mons sur le harcèlement en milieu scolaire et la notion de territoire.

2- Régulation des cours de récréation

La première étape du projet vise à adapter la cour de récréation.

Pour le maternel, le primaire et le début du secondaire : chaque type d'activité est circonscrite dans un lieu spécifiquement. Concrètement, il s'agit de diviser l'espace de récréation en trois territoires respectivement peints dans des couleurs différentes (vert : courir avec un ballon, jaune : jouer en courant, bleu) : zone calme). Un dernier espace "rouge" montre les lieux interdits.

En concertation avec les professionnels de l'école et parfois les élèves, les zones sont délimitées et le règlement qui va les accompagner réfléchi.

Ensuite, les zones sont mises en peinture par les élèves, les professeurs, les parents,... Les zones sont associées à des règles (explicites, précises et valables pour un espace déterminé) suffisamment simples pour autoriser une sanction incontestable. Le règlement est de préférence construit avec les plus grands.

Pour le secondaire : les terrains de sport sont dessinés ainsi qu'un endroit calme déterminé. D'autres aménagements pour limiter les zones de friction sont élaborés au cas par cas dans les écoles.

[Plus d'information](#)

3- Organisation d'espaces de médiation des interactions violentes au sein du groupe.

Le second axe vise plus spécifiquement à révéler et à contrôler les formes de violence invisible en proposant des espaces de médiation.

Une formation de l'Université de Mons est proposée aux intervenants pour connaître les principes et règles de la médiation.

Ensuite, les espaces de médiation sont mis en place, animés par les enseignants avec le soutien du partenariat de l'école.

Pour la maternelle et le primaire : le temps de parole dure entre 10 et 15 minutes juste après chaque récréation, 30 minutes (1 x/semaine).

Pour les élèves du secondaire : le temps de médiation dure de 2h à 3h et a lieu une fois par mois.

[Plus d'information](#)

4- Intersession entre professionnels

Afin de permettre aux intervenants d'une école d'échanger sur leur projet, leurs difficultés, trucs et astuces, des intersessions sont organisées au sein de l'école mais également avec d'autres écoles en projet. L'Université de Mons peut accompagner ces intersessions.

5- Communication vers les parents

Afin d'obtenir l'adhésion du projet et leur appropriation des séances d'information sont organisées plusieurs fois durant l'année scolaire pour informer sur le projet et son avancement.

6- Évaluation

L'Université de Mons prévoit un temps d'évaluation avec chaque école. Elle met à disposition des questionnaires.

- **Moyens**

Ressources humaines :

- 2 chercheurs de l'Université de Mons ;
- le partenariat de chaque école ;
- pour le Brabant wallon : le CLPS-Bw pour les 25 écoles pilotes.

Ressources matérielles

- mise à disposition des deux chercheurs pour la recherche action
- infrastructure des écoles ;
- pour le Brabant wallon : mise à disposition d'un budget pour les 25 écoles pilotes par la Province du Brabant wallon.

• Evaluation et enseignements

L'ensemble des composantes du dispositif fait l'objet d'une évaluation formative, diagnostique et sommative (formation des enseignants, aménagement de la cour, régulation des récréations et gestion de la médiation à la suite des récréations). Un collaborateur scientifique de l'Université de Mons accompagné de stagiaires (formation master 2 en sciences de l'éducation) sont prévus pour la mise en œuvre de l'ensemble du système d'évaluation.

La formation fait l'objet d'une grille d'auto-évaluation appliquée à l'issue de celle-ci. Les évaluateurs sont présents sur les différentes implantations scolaires pour accompagner, valider et évaluer les aménagements, régulations et procédures mis en œuvre au sein du projet de la cour de récréation.

Un questionnaire de satisfaction des dispositifs est prévu afin d'évaluer le rapport des acteurs aux nouvelles dispositions. L'analyse de la satisfaction des dispositifs concerne l'équipe éducative, les élèves et leurs parents.

Des entretiens ciblés sur chaque groupe d'acteurs sont nécessaires afin d'apprécier le vécu de l'expérience.

Un rapport intermédiaire et un rapport final reprenant les différentes étapes du projet ainsi que son évaluation sont prévus.

• Perspectives envisagées

Après le Hainaut et le Brabant wallon, des demandes arrivent de toutes les provinces de Wallonie et de la Région Bruxelles-Capitale. Le projet s'étend à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les chercheurs souhaitent à terme qu'un projet harcèlement existe pour l'ensemble des écoles de Belgique.

• Pour aller plus loin

- [Présentation du projet par l'Université de Mons](#) : réalisé par Bruno Humbeeck et Frédéric Hardy, chercheurs à l'Université de Mons, ce document présente un résumé de leur recherche-action avec son analyse de la problématique, ses objectifs, sa méthodologie et son évaluation.
- [Cahier des charges](#): Ce document de l'Université de Mons présente le cahier de de la mise en projet dans les écoles
- ["Prévention du harcèlement et autres violences en milieu scolaire"](#) : Power Point proposé par Frédéric Hardy de l'Université de Mons lors des formations réalisées en Brabant wallon pour expliquer l'approche territoriale et la méthodologie du projet de l'Université de Mons.
- ["les cours de récréations"](#) : clip vidéo illustrant la mise en place d'une régulation de cours de récréation dans une école primaire de Peruwelz réalisé dans le cadre du projet "Éduquons ensemble" de NoTélé et exploité dans les formations de la recherche-action.
- ["les espaces de médiation"](#) : clip vidéo illustrant la mise en place des espaces de médiations réalisé dans le cadre du projet "Éduquons ensemble" de NoTélé et exploité dans les formations de la recherche-action.
- ["les Claques"](#) : clip vidéo de sensibilisation sur le harcèlement au secondaire réalisé dans le cadre de la campagne « agir contre le harcèlement à l'école » du Ministère de l'éducation nationale en France exploitée par les chercheurs pour sensibiliser à la problématique du harcèlement.

• Personne de contact

- Bruno Humbeeck, Frédéric Hardy

-
-